HOLY SEE PRESS OFFICE
OFICINA DE PRENSA DE LA SANTA SEDE
BUREAU DE PRESSE DU SAINT-SIEGE
PRESSEAMT DES HEILIGEN STUHLS

BOLLETTINO

SALA STAMPA DELLA SANTA SEDE

N. 0021

Mercoledì 12.01.2011

Pubblicazione: Immediata

Sommario:

♦ MESSAGGIO DEL SANTO PADRE PER IL PRIMO ANNIVERSARIO DEL TERREMOTO IN HAÏTI

♦ MESSAGGIO DEL SANTO PADRE PER IL PRIMO ANNIVERSARIO DEL TERREMOTO IN HAÏTI

MESSAGGIO DEL SANTO PADRE PER IL PRIMO ANNIVERSARIO DEL TERREMOTO IN HAÏTI

Pubblichiamo di seguito il Messaggio del Santo Padre Benedetto XVI, letto dal Suo Inviato Speciale, Em.mo Card. Robert Sarah, Presidente del Pontificio Consiglio *Cor Unum*, nel corso della Santa Messa celebrata sulle rovine della Cattedrale di Port-au-Prince nel primo anniversario del terribile terremoto che il 12 gennaio 2010 sconvolse Haïti:

● MESSAGGIO DEL SANTO PADRE

A l'occasion du premier anniversaire du terrible tremblement de terre qui a endeuillé votre Pays, je suis uni à vous tous, chers Haïtiens, pour vous assurer de ma prière, particulièrement pour ceux qui sont morts.

Je désire également vous donner une parole d'espérance dans les circonstances présentes particulièrement difficiles. En effet, il est temps de reconstruire maintenant, non seulement les structures matérielles mais surtout la cohabitation civile, sociale et religieuse. Je souhaite que le Peuple haïtien soit le premier protagoniste de son histoire actuelle et de son avenir, comptant aussi sur l'aide internationale, qui a déjà donné des signes de grande générosité à travers une aide économique et par des volontaires venus de tous les pays.

Je suis présent à travers Son Eminence le Cardinal Robert Sarah, Président du Conseil Pontifical *Cor Unum*. Il vous porte, par sa présence et sa voix, mon encouragement et mon affection. Je vous confie à l'intercession de

Notre Dame du Perpétuel Secours, Patronne d'Haïti, qui, je suis sûr, du haut du ciel, ne demeure pas indifférente à vos prières. Que Dieu bénisse tous les Haïtiens !

Du Vatican, le 5 janvier 2011

BENEDICTUS PP. XVI

[00058-03.01] [Texte original: Français]

[B0021-XX.02]